

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le septième (7^e) jour du mois de mai 2012, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents messieurs les membres du conseil :
Steeve Lizotte, Antonin Tremblay, Claude Poulin, Marc-André Jean et Gilles Harvey, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Est aussi présent, madame Sylvie Foster, directrice générale / secrétaire-trésorière.

Absent : Monsieur Vincent Dufour

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 02 et prend fin à 19h08.

Rés # 12-05-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption après y avoir ajouté au point :

28.a : Achat d'une tente boréale pour le camping municipal.

Rés # 12-05-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 AVRIL 2012

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 avril 2012 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente séance, sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 12-05-03 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 156

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement numéro 156, modifiant le règlement 114, sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés, aux fins d'y inclure le chapitre 6, sur les animaux.

Il y a dispense de lecture puisqu'une copie du projet de règlement a déjà été remise à tous les membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Rés # 12-05-04 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 152

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le second projet de règlement numéro 152, portant sur les usages conditionnels dans les zones 24-A, 25-A et 26-A.

Il y a dispense de lecture puisqu'une copie du projet de règlement a déjà été remise à tous les membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Rés # 12-05-05 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 157

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le second projet de règlement numéro 157, aux fins d'autoriser les usages complémentaires artisanaux dans quelques zones.

Il y a dispense de lecture puisqu'une copie du projet de règlement a déjà été remise à tous les membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Rés # 12-05-06 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 158

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Claude Poulin, que le règlement portant le numéro 158, modifiant le règlement numéro 154, concernant le programme de réhabilitation de l'environnement, sera présenté, pour adoption par le conseil, lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil présents en séance tenante et acheminée aux conseillers absents, dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de leur adoption (Art. 45, C.M.).

Rés # 12-05-07 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE « 01-12 »

ATTENDU QUE la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 23 avril 2012;

POUR CE
MOTIF

sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure portant le numéro 01-12, aux propriétaires du lot 63-P, du Rang du Port-au-Persil (matricule 5100 13 2997), aux fins de réputer conforme la démolition deux (2) vieilles remises ayant une superficie totale de 26,97 mètres carrés pour les remplacer par la construction d'une nouvelle de 13,4 mètres carrés. La superficie totale des bâtiments secondaires serait donc 58,05 mètres carrés, représentant 71,8 % de la superficie du bâtiment principal, alors que l'article 7.2.2-6° du Règlement de Zonage N° 180, de l'ancienne Municipalité de Saint-Siméon Village, prescrit que la superficie totale maximale au sol de tous les garages et/ou cabanons, ne doit pas excéder 70% de celle du bâtiment principal. La superficie totale des bâtiments secondaires dépasse donc celle prescrite de 1,46 mètres carrés.

Rés # 12-05-08 EMBAUCHE DES EMPLOYÉS DU CAMPING POUR 2012

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher les personnes suivantes pour travailler au camping municipal pour la saison 2012, selon les tâches et conditions de travail établies dans le document intitulé *Politique sur les conditions d'emploi du personnel 2009-2014* :

- Monsieur Rosaire Tremblay (responsable)
- Monsieur Yan Tremblay (gardien et préposé à l'accueil)
- Monsieur Jean-François Tremblay (gardien et préposé à l'accueil)

Il est à noter qu'un concours sera lancé pour combler le quatrième poste d'une durée de douze (12) semaines.

Rés # 12-05-09 OFFRE D'EMPLOI SAUVETEUR DE PLAGES

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à un appel d'offres pour l'embauche d'un sauveteur à notre plage municipale.

Rés # 12-05-10 LOCATION ET ENTRETIEN DE TOILETTES CHIMIQUES

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la location d'une (1) toilette chimique auprès de la compagnie « Sani-Charlevoix inc. », pour le quai de Baie-des-Rochers, pendant la période estivale. Ladite compagnie sera aussi chargée de procéder au nettoyage de celle-ci, de même que celle nous appartenant.

Rés # 12-05-11 ORIFLAMMES DE LA CHANTEAUFÊTE

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à Hydro-Québec et au Ministère des Transports du Québec l'autorisation d'installer, pour l'année 2012, des "oriflammes" sur le réseau routier lui appartenant (dossier :1.01.02), le tout selon les modèles fournis et aux endroits autorisés par un représentant du dit ministère. L'installation de ces oriflammes sera effectuée en respect avec toutes les normes édictées par un représentant du Centre de services de La Malbaie et les normes d'Hydro-Québec.

Les oriflammes à installer porteront sur *La ChantEauFête de Charlevoix*.

Rés # 12-05-12 MAIRE SUPPLÉANT JUSQU'AU 4 SEPTEMBRE 2012

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers que monsieur Gilles Harvey soit nommé maire suppléant pour les quatre (4) prochains mois, soit du 8 mai 2012 au 4 septembre 2012 inclusivement. Il est, par le fait même, autorisé à signer tout chèque ou autre document de la municipalité, dans le cas d'absence ou d'incapacité d'agir de la part du maire. Que, toutefois, tout chèque ou autre document devra être contresigné par la directrice générale / secrétaire-trésorière ou son adjoint.

c.c. Caisse Desjardins de l'Estuaire.

Rés # 12-05-13 MANDAT À NOS VÉRIFICATEURS POUR LA REDDITION DES COMPTES DES TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LE PÔLE DE DÉCOUVERTE DE PORT-AU-PERSIL

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater nos vérificateurs, soit la firme « Benoit Côté », comptable agréé, pour procéder à la reddition des comptes pour les travaux effectués dans le pôle de découverte du Parc marin du Saguenay—Saint-Laurent de Port-au-Persil.

Rés # 12-05-14 EMBAUCHE DES EMPLOYÉS DU CAMP DE JOUR

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la recommandation du comité de sélection et d'embaucher les personnes suivantes pour le « Camp de Jour » soit: Kelly Girard, Marie-Philippe Tremblay, Mollie Demers et Emie Savard à raison de 40 heures par semaine. Maude Tremblay est aussi engagé à raison de 20 heures par semaine.

Rés # 12-05-15 TARIFS DU CAMP DE JOUR ET DU SERVICE DE GARDE

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fixer les tarifs pour le *camp de jour* et le *service de garde*, à partir de l'année 2012, selon les modalités suivantes :

- **Camp de jour :**

1^{er} enfant	le 2^e enfant	le 3^e enfant	à la journée
130 \$	100 \$	70 \$	10 \$ par enfant

- **Zumbatomique :** Un tarif optionnel de 20 \$ par enfant pour l'été ou 3\$ par utilisation.

À noter que ces tarifs sont majorés de 25% pour les non-résidents.

Pour le **Service de garde** (résident et non résident), les tarifs de 2011 sont reconduits, soit :

Tarif saisonnier :

1 enfant	60 \$
2 enfants (de la même famille)	100 \$
3 enfants (de la même famille)	120 \$

À l'utilisation :

Pour le service du matin	3 \$
Pour le service du midi	4 \$
Pour le service du soir	4 \$

L'âge requis pour l'inscription : avoir au moins 4 ans le 1^{er} juin 2012.

Rés # 12-05-16 RAPATRIEMENT AU QUÉBEC DE L'ASSURANCE-EMPLOI
ATTENDU QUE le gouvernement fédéral gère le système de l'Assurance Emploi, soit les prestations des travailleurs et des employeurs au Canada ;

ATTENDU QUE le taux de prestations (établi sur la moyenne salariale) est passé de 60% en 1990, à 57% en 1993 et à 55% en 1994 ;

ATTENDU QU' en 1996, le gouvernement fédéral introduisait une nouvelle méthode pour calculer la moyenne salariale, basée dorénavant sur une période de base de 26 semaines et un « dénominateur (diviseur) » fixé arbitrairement en fonction du taux de chômage. Dans plusieurs cas, cette méthode fausse le résultat, en diminuant la moyenne salariale réelle et donc le montant des prestations ;

ATTENDU QUE la période payable est passée d'un maximum de 50 semaines de prestations à 45 semaines en 1996. Cette période varie selon le temps de travail accumulé au cours de la dernière année et du taux de chômage en vigueur dans la région où habite le prestataire. Elle est en moyenne de 21 semaines;

ATTENDU QUE les prestataires ne reçoivent aucune somme d'argent pendant les 2 premières semaines où cesse leur emploi. Si nous nous comparons avec d'autres sociétés, nous sommes le pays industrialisé qui a le plus long délai;

ATTENDU QUE la loi sur l'assurance-emploi est considérée comme l'une des lois les plus complexes de l'appareil législatif canadien. Au fil des ans, on a compliqué davantage son application et sa compréhension, durci les sanctions, mis en place une série d'exceptions, toutes aussi complexes et arbitraires les unes que les autres;

ATTENDU QUE les délais administratifs sont pires que jamais. Nombreux sont ceux qui doivent attendre entre 2 et 3 mois avant d'obtenir une décision sur leur admissibilité au programme ;

ATTENDU QUE depuis 1990, le gouvernement ne contribue plus au financement de l'assurance-emploi, même pas à son administration. Cette caisse étant entièrement financée par les cotisations des travailleurs et des employeurs. Cela n'a pas empêché, depuis 1996, tous les gouvernements en place à Ottawa, de détourner les surplus de cette caisse. C'est près de 60 milliards de dollars de celle-ci qui ont été transférés dans d'autres postes budgétaires ;

ATTENDU QUE dans l'Est du Québec et particulièrement dans la Municipalité de Saint-Siméon, le travail est saisonnier;

ATTENDU QUE l'économie est peu diversifiée;

ATTENDU QUE le principal secteur économique est le tourisme, la forêt, la construction;

POUR CES
MOTIFS,

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon propose au gouvernement fédéral le rapatriement de l'Assurance-Emploi par un programme québécois ;

QU'il ne devrait y avoir qu'un seul critère d'admissibilité pour l'ensemble du territoire québécois, basé sur les semaines travaillées, et reconnaissant le travail à temps partiel, de façon à mieux protéger toutes les catégories de salariés;

QU'il y a un ajout d'une mesure spéciale, soit l'établissement d'un régime particulier visant le travail saisonnier et le travailleur autonome;

QUE le taux de prestations devrait être haussé et la période payable soit établie sur une période normale de travail, au taux établi ou une période prolongée à un taux moindre;

QUE le délai de carence (attente) soit d'une semaine;

QUE nous voulons que ce programme soit peu coûteux et bien administré, fondé sur des lois accommodantes ne permettant plus aux gouvernements de détourner de l'argent des travailleurs et des employeurs pour que notre économie locale et sociale soit dynamique.

- c.c. - Mme Diane Finley, Ministre des Ressources Humaines et du Développement des Compétences
- Honorable Jean Charest, premier ministre du Québec
 - M. Jonathan Tremblay, député fédéral de Charlevoix
 - Mme Pauline Marois, députée provinciale de Charlevoix
 - Conseil National des Chômeurs et Chômeuses
 - Mouvement Action-Chômage de Charlevoix
 - MRC de Charlevoix-Est
 - MRC de Charlevoix

**Rés # 12-05-17 APPEL D'OFFRES SUR LA PROBLÉMATIQUE DE LA Foudre
AUX INSTALLATIONS D'EAU POTABLE**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, appuyé par monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander des soumissions sur invitation aux entreprises ci-après citées pour des tests de conductivité et l'installation d'un système de protection contre la foudre à nos infrastructures d'eau potable :

- Alexandre Couturier & Fils Inc.
- Électricité Réjean Savard Inc.
- Entreprises Électricité Cap-à-l'Aigle Inc.

**Rés # 12-05-18 SOUMISSIONS REÇUES RELATIVEMENT À L'ÉTUDE DE
CARACTÉRISATION DE SITES NATURELS**

Suite à l'ouverture des soumissions en rapport avec l'appel d'offres publiques pour la réalisation d'une étude environnementale de caractérisation de sites et de terrains naturels en vue d'y installer des installations sanitaires, sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire soit Groupe Hémisphères au coût de 595 \$ plus taxes par unité. La présente résolution accompagnée du devis et des addendas # 1 à # 6 inclusivement forment le contrat. Que la directrice générale est autorisée à signer ledit contrat pour et au nom du donneur d'ouvrage.

Rés # 12-05-19 ENTRETIEN DES BÂTIMENTS SANITAIRES

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un contrat à monsieur Daniel Tremblay pour effectuer, les fins de semaines et les jours fériés, l'entretien des bâtiments sanitaires ci-après décrits et selon la fréquence établie, au coût 25 \$ par jour par bâtiment. Le matériel de nettoyage et les produits sanitaires seront fournis par la municipalité :

Halte Des Bouleaux	:	le samedi et le dimanche
Halte Port-au-Persil	:	le samedi et le dimanche
Toilettes Villages Relais	:	le samedi et le dimanche
Kiosque touristique	:	le samedi ou le dimanche.

Le paiement se fera sur présentation de pièces justificatives.

Rés # 12-05-20 AMÉNAGEMENT DES TERRAINS DE VOLLEYBALL

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'aménagement des deux (2) terrains de volleyball sur notre terrain adjacent à l'école Marie-Victorin. Ces travaux seront exécutés en régie par nos employés de voirie.

**Rés # 12-05-21 DÉMÉNAGEMENT DU KIOSQUE D'INFORMATION
 TOURISTIQUE**

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au déménagement du kiosque d'information touristique, actuellement sis au 494 rue Saint-Laurent, pour le relocaliser au 134 rue du Festival et ce, après avoir obtenu le permis d'intervention du ministère des Transports du Québec. Que l'entreprise Excavation Pascal Lavoie soit engagée pour procéder au déménagement du bâtiment selon son coût soumis, soit 175 \$ plus les taxes.

Rés # 12-05-22 VENTE DES 2 ANCIENNES PORTES DU GARAGE MUNICIPAL

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la vente de nos deux (2) anciennes portes de garage par soumission publique. L'appel sera publié dans notre prochain bulletin municipal, sur notre site Web et sur notre Facebook.

**Rés # 12-05-23 MANDATER MATHIEU SIMARD, ARCHITECTE POUR
 PRÉPARER LES PLANS ET DEVIS, AINSI QU'UN ESTIMÉ DU
 PROJET DE MARCHÉ PUBLIC**

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le mandat à Mathieu Simard, architecte pour préparer les plans et devis, ainsi qu'un estimé du projet de « Marché Public » au montant de 3 500 \$ plus les taxes selon sa proposition du 7 mai 2012.

Rés # 12-05-24 QUITTANCE ENVERS LE CASSE-CROÛTE 2 B INC.

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Siméon consent à donner une quittance finale à *Casse-Croûte 2B inc.* suite à la vente de terrain désigné comme étant et composant la subdivision officielle numéro un (1) du lot originaire 53-1, 54-1 et P.54 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Siméon, circonscription foncière de Charlevoix 1, tel que désigné au contrat notarié enregistré au bureau de la publicité des droits sous le numéro 13598236. Que monsieur le maire Sylvain Tremblay et madame la directrice générale Sylvie Foster sont autorisés, par le fait même, à signer tous documents relatifs à cette transaction.

Rés # 12-05-25 MODIFIER RÉOLUTION # 11-12-15 : DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS D'AOÛT 2012

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de modifier la résolution # 11-12-15 afin de reporter la séance ordinaire du lundi 6 août au lundi 13 août 2012 et ce, afin de ne pas entraver les activités prévues dans le cadre de la ChantEauFête.

Qu'un avis public soit affiché aux endroits désignés par le conseil, sur notre site Web et sur notre Facebook.

Rés # 12-05-26 FIN DU PROCESSUS DE DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI PRIVÉ

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'abandonner le processus du dépôt d'un projet de loi privé à l'Assemblée Nationale du Québec qui visait à octroyer de l'aide financière sous forme de crédit de taxes pour la construction de logements locatifs et pour la transformation de résidences en résidences intergénérationnelles, faute de preuve concrète de projet de construction à venir.

Rés # 12-05-27 NOMINATION D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT ADJOINT

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer l'employé monsieur Martin Guérin à titre d'inspecteur en bâtiment adjoint pour notre municipalité.

Rés #12-05-28 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS

La directrice générale dépose aux élus les états financiers comparatifs au 30 avril 2012.

Rés#12-05-29 ACHAT D'UNE TENTE BORÉALE

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'une tente boréale pour installer au camping municipal en vue d'en faire la location. Le coût d'achat est de 18 757 \$ plus les taxes incluant les 3 matelas. Cette dépense sera financé par notre fonds de roulement et sera remboursé sur 5 ans c'est-à-dire : 2012-2013-2014-2015-2016.

Rés#12-05-30 ENTENTE CACI

Suite à la correspondance reçue du Centre d'accès communautaire Internet, nous informant que le programme d'accès communautaire ne serait plus renouvelé, ce dernier nous soumet 4 options en ce qui concerne la disposition des équipements informatiques. Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil opte pour l'option 2 qui stipule que :

« Les ressources de CACI Charlevoix peuvent maintenir le fonctionnement du centre CACI si une entente est convenue entre les parties. L'entente mentionnera que la municipalité couvrira les frais d'exploitation (locaux, connexion internet, réparation, matériel de remplacement et coût de la main-d'œuvre. La maintenance sera effectuée par une personne ou une entreprise désigné par la municipalité ».

Rés#12-05-31 RECOMMANDATION DE PAIEMENT À SIMON THIVIERGE & FILS INC. RELATIVEMENT À LA RÉFECTION DU QUAI DE PORT-AU-PERSIL

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture « 6388 », de Simon Thivierge & Fils Inc., au montant de 77 699.13 \$ taxes incluses relativement au projet de réfection du quai de Port-au-Persil.

Rés#12-05-32 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE RELATIVEMENT AU PROJET DE CÂBLE

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine dans sa demande d'étude de faisabilité du branchement du câble coaxial qui permettrait d'obtenir l'aide financière à la concrétisation de ce projet afin qu'elle puisse bénéficier des services de la radio régionale et de la télévision communautaire.

Rés#12-05-33 PARTICIPATION AU CONCOURS « SUR LA PISTE DES ÉPOUVANTAILS »

Suite à la lettre de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, datée du 2 avril 2012, nous invitant à participer au concours « *Sur la piste des épouvantails* », il est proposé par monsieur Gilles Harvey et unanimement résolu de participer à cet événement en publicisant les fêtes du 200^{ième} de Port-au-Persil.

Rés#12-05-34 1^{er} FORUM RÉGIONAL DES MUNICIPALITÉS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer le maire et la directrice générale à assister au 1^{er} Forum régional des municipalités de la région de la Capitale-Nationale qui se tiendra le 25 octobre prochain au Lac Delage.

Rés#12-05-35

PROJET DE LOI NO 14 - SUR LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES MINÉRALES DANS LE RESPECT DES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT que, le 12 mai 2011, M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

CONSIDÉRANT que les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et sur l'absence de redevances au niveau local;

CONSIDÉRANT que la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire à la commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 23 août dernier;

CONSIDÉRANT que le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la préséance du développement minier sur l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 14 visant à modifier la Loi sur les mines propose de nouveaux pouvoirs aux municipalités dans les périmètres urbains, les secteurs résidentiels incompatibles avec le développement minier et ceux à vocation récréotouristique ou de villégiature;

CONSIDÉRANT que, lors de la séance du conseil d'administration le 4 avril dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur l'adoption du projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

À CES CAUSES, sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est unanimement résolu:

DE DEMANDER au gouvernement de Québec d'adopter, dans les plus brefs délais, le projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, qui comprend plusieurs « avancées » significatives par rapport à l'ancienne législation;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à Mme Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

**Rés#12-05-36 LEVÉE DE FONDS AU PROFIT DU PARC RÉGIONAL DU MONT
GRAND-FONDS**

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de participer à la campagne de levée de fonds du parc régional du Mont Grand-Fonds en souscrivant un montant de 500 \$, réparti sur 5 ans à raison de 100 \$ par année.

**Rés#12-05-37 PARTENARIAT AVEC LA CHANTEAUFÊTE POUR LES
ACTIVITÉS ESTIVALES AU CAMPING MUNICIPAL**

Suite à la demande de partenariat soumise par la ChantEauFête de Charlevoix, afin de diffuser des activités sur le camping municipal durant la semaine de la ChantEauFête, il est proposé par monsieur Antonin Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'offrir un montant forfaitaire de 1 000 \$ à l'organisme la ChantEauFête pour la réalisation des activités suggérées.

Rés # 12-05-38 COMPTES

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C1209971 à C1210057)	109 625,97 \$
- Salaires et rémunérations des élus	34 235,39 \$
TOTAL	143 861,36 \$

CORRESPONDANCE :

- **MOUVEMENT ACTION-CHÔMAGE DE CHARLEVOIX**
Assemblée générale annuelle du lundi 4 juin 2012.
- **AGENCE DES TEMPS**
Colloque annuelle du Carrefour action municipale et famille les 1^{er} et 2 juin prochains.
- **SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS ET QUÉBÉCOISES DE LA
CAPITALE**
Subvention accordée pour la Fête Nationale : 1 605 \$.
- **GOVERNEMENT DU QUÉBEC**
Accusé réception de notre demande de reprise en charge du chemin de Port-au-Persil.

Une seconde période de questions réservée au public débute à 20 h19 et prend fin à 20 h 22.

Rés # 12-05-39 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance. Il est 20 h 23.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Sylvie Foster
Directrice générale /
Secrétaire-trésorière